EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

VOEU PROPOSÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE RASSEMBLEMENT DE LA DROITE ET DU CENTRE POUR LA SAUVEGARDE DE L'USINE ET LE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE L'ENTREPRISE LUXFER GAS CYLINDERS

Lundi 26 Novembre 2018, la nouvelle de la fermeture prévue en juin 2019 du site industriel Luxfer à Gerzat, annoncée par voie de presse, a frappé de stupeur l'ensemble des salariés comme la population.

Sans signe avant coureur, la direction du groupe annonce la perte sèche de 136 emplois auxquels s'ajouteraient la perte de 25 emplois intérimaires sans oublier l'impact pour les entreprises sous-traitantes.

Le plus grand fabricant au monde de bouteilles de gaz en aluminium et composite haute pression a décidé de délocaliser les activités de son unique site français sur des sites selon lui plus rentables à Nottingham (Royaume-Uni) et Riverside (Etats-Unis).

Avec le démantèlement du matériel de production, c'est tout un savoir-faire technique spécifique et unique, développés tout au long des 60 ans d'existence de cette entreprise, qui quittera la France.

Les 136 salariés, les intérimaires et les sous-traitants sont sacrifiés et paieront le prix d'une réorganisation imposée sans aucune concertation préalable ni recherche de solutions alternatives de la part de l'employeur.

Après avoir bénéficié d'exonérations fiscales et des remboursements au titre du CICE, la décision unilatérale des dirigeants de LUXFER n'apparaît guidée que par la recherche d'une rentabilité financière au profit des actionnaires au détriment de l'intérêt des salariés, du maintien et du développement de l'outil industriel.

A l'instar d'autres situations survenues dans de nombreux sites industriels en France, ces fermetures d'entreprise uniquement motivées par une recherche de profits maximisés ne sont plus supportables ni par les salariés, ni par les populations, ni par les élus des territoires impactés.

Le maintien de l'usine Luxfer à Gerzat relève de l'intérêt général puisque ses produits manufacturés sont d'utilité publique dans le domaine des secours, de la santé, de l'aéronautique, etc...

Cette activité de pointe est destinée à se développer dans les prochaines décennies d'où l'absurdité de ce projet de fermeture !

Alors que le carnet de commandes est plein pour le 1er semestre 2019, le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand exprime sa solidarité avec les salariés et demande :

- un moratoire vis à vis du projet de fermeture annoncé,

- l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales pour assurer une pérennité à l'usine,

- que le groupe Luxfer prenne en considération la richesse des savoirs et acquis professionnels des salariés de l'usine et les potentialités industrielles du site de Gerzat dont celle du développement de l'énergie « hydrogène » terrain de développement pour la mobilité et la protection de l'environnement.

DELIBERATION

Le vœu est adopté à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

06 MARS 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNIA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI